

**CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL
DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE**

AVIS N° 2020/15

adopté à l'unanimité des membres votants (16)

le 18 mai 2020

Objet : avis concernant la demande d'autorisation de dérogation au titre des espèces protégées du Conseil départemental d'Indre-et-Loire pour la perturbation intentionnelle de Castor d'Europe (*Castor fiber*) dans le cadre des travaux de reconstruction du tablier du pont de la RD81 sur le Cher, à Civray-de-Touraine.

Vu le code de l'environnement, et notamment les articles L. 411-1 A et R. 411-22 à 29 relatifs au CSRPN ;

Vu le code de l'environnement, et notamment les articles L. 411-1 et 2, et R.411-1 à 14 relatifs à la protection des espèces ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;

Vu l'arrêté ministériel du 19 février 2007 modifié fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 juin 2017 portant renouvellement du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) ;

Vu la demande de dérogation présentée par le Conseil départemental d'Indre-Loire en date du 9 avril 2020 ;

Considérant que la hutte de Castor située à proximité du pont semble inoccupée de façon durable ;

Considérant les mesures de réduction d'emprise des travaux et de mise en défens de la hutte pendant toute la phase de réalisation de l'opération ;

Considérant que l'autorisation sollicitée ne nuira pas au maintien, dans un état de conservation favorable, de la population de Castor d'Europe dans son aire de répartition naturelle ;

Le CSRPN émet un avis favorable sur la demande, sous réserve de la réalisation d'une visite afin de contrôler l'abandon de la hutte et de vérifier qu'aucune nouvelle hutte n'a été construite, avant le démarrage des travaux.

Le Président du CSRPN,



Philippe MAUBERT